L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 25 FEVRIER 1890.

PETITES ANNONCES.

Mme JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

ON DEMANDE.

UNE bonne femme de chambre. 407 avenue Esplanade. 22 fév—3f

CENT habiles couturières pour faire du linge de dessous pour dames. De l'emploi toute l'année pour les plus compétentes. Renfo & Lehman, 171 sud Remparts. 17fév—

A VENDRE.

1500 Sacs de son de riz, par R. Debevel, St-Louis Rice Mill 9 à 14 rue St-Louis. 22 fév—8f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 3me jour de février 1890, jugement a été rendu dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les chiffres suivants, savoir: Josephine Barrère, femme de Charles Bisconteau, vs son mari.

Sur motion de Martin Voorhies, avocat de la demanderesse, et en fournissant à la cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 28 janvier 1890, soit maintenant confirmé et rendu final, et qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Joséphine Barrère, femme de Charles Bisconteau, et contre Charles Bisconteau, son mari, décrétant une séparation de biens entre eux et une dissolution de la communauté de gains et d'acquets entre eux, aux dépens du défendeur.

Jugement rendu le 3 février 1890.
Jugement signé le 7 février 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.

TH. BUISSON, Député Greffier.
18 fév—3f au 30 j

AVIS DE SUCCESSION.

Charles Desforges vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,890—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John R. Pinston syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 fév 25—mars 1 6

Succession de Michael Kain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,306—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Kain, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 fév—14 19 23

Succession de John Law.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,166—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 fév—21 26—3 mars

Succession de Veuve F. E. Decougé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 28,767—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par August E. DeBlanc, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 fév—14 19 23

Succession de John Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,066—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James Jackson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 fév—21 26—mars 3

Succession de Veuve F. G. Gaspard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,887—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Forbes, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 fév—20 25—1er mars

Succession de Mme Elizabeth Heisel, épouse décédée de Joseph Coleman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,310—Division E—Attendu que Joseph Coleman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Heisel, épouse de Joseph Coleman, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 fév—21 26—3 mars

Succession de F. Andoin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,613—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par A. G. Ricks, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 fév—14 19 23

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,361—Division E—Wm Schreiber vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Wm Schreiber soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, notaire en cette ville, à son bureau No 49 rue du Camp, SAMEDI, le 8me jour de mars 1890, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter pour ou contre l'application du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1890.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 février—23 28—8 mars

Thomas H. Brady vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,012—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas H. Fallon, comme syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 fév—16 21 25

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Milton H. Duncan vs ses créanciers—No 29,228—Division E—Ordre—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Milton H. Duncan soit, et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en son étude au No 170 rue Commune de cette ville, le LUNDI 10me jour de mars, 1890, à 11 heures A. M., afin que le pétitionnaire puisse leur soumettre un rapport de ses affaires et de voter sur son application pour sa décharge, de voter pour un syndic, et sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues. Et que Jno. Brewer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1890.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5 fév—5 20—10 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,354—Division A—[illegible] vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens [illegible] ... LUNDI 3 mars 1890, à 11 heures A. M. [illegible] ... pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 février 1890.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
[illegible] mars

ASSURANCES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 Décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:

Primes d'incendie	$167,066 12	
Primes de rivière	2,183 69	
		$169,249 81
A déduire—		
Primes non acquises pour 1889	$36,639 52	
Primes remboursées et commission	19,807 69	
Réassurances	5,425 47	
		$61,872 59
Primes nettes acquises		$107,977 22
A ajouter— Intérêt, loyers et sauvetage		$17,936 83
Revenu net		$125,914 05
A déduire— Pertes d'incendie de 1889	$49,509 48	
Pertes de rivière de 1889	354 95	
Pertes encourues et payées en 1889	$49,864 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters, Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires	26,735 59	76,600 02
		$49,314 03
A déduire— Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés		6,396 26
Bénéfices bruts pour 1889		$42,917 77
Moins— Pertes encourues en 1888 et payées en 1889		19,967 41
Bénéfices net au 31 décembre 1889		$22,950 37

ACTIF.

Argent dans les banques	2,982 45
Primes en cours de collection	21,443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, bons St. Bernard Steam Fire Company, un Bataillon Washington Artillery	151,283 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company	22,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	23,398 11
Prêts sur demande garantis par titres collatéraux	42,229 42
Billets à recevoir pour primes	3,804 77
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,997 68
Warrants de l'Etat	83 00
Débiteurs divers	1,824 82
	$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts	1,306 89
Actif total	$371,779 91

Actif comme ci-dessus $371,779 91

PASSIF.

Pertes ajustées et non ajustées	$5,110 00	
Dividendes non réclamés	186 25	5,296 25
Surplus en vue des porteurs de polices		$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.

[Signé] N. B. TRIST, Notaire. [Sceau.]

DIRECTEURS.

Manuel Abascal,	R. Levenstel,
E. J. Bobet,	F. Poutz,
C. T. Dugazon,	G. Pitot,
H. Gally,	Ad. Schreiber,
R. Gumbel,	C. R. Schmidt,
J. W. Hincks,	J. Tuyes.

17janv—1m

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 Décembre 1889:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$475,699 35
Sur les risques de rivière	22,586 57
Sur les risques de mer	12,249 19
	$460,535 11
A ajouter: Primes non acquises de 1888	102,423 94
Total des primes	$562,960 05
A ajouter: Intérêt et profits et pertes	28,906 49
Revenu total	$591,875 54
A déduire: Pertes payées— Sur risques d'incendie	$190,110 41
Sur risques de rivière	14,882 62
Sur risques maritimes	10,599 91
Total pertes payées	$217,593 96
Primes remboursées, en cancellations	47,796 30
Commissions	65,505 06
Réassurances	25,896 44
Taxes et licences	7,323 59
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, imprimerie, etc	37,965 66
Total des déboursés	$402,082 02
Surplus	$189,792 52
Réservé pour risques non expirés	$114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Profits net	41,704 20
	$189,792 52

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main, à savoir: En banque	$98,632 81	
Au bureau	3,923 65	102,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans		130,900 00
$100,640 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		149,669 90
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		31,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)		8,506 61
Une action du capital du N. O. Board of Trade		75 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		175 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co		525 00
Une action French Opera House Co		250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters		150 00
Primes en cours de perception		49,818 55
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,600 00
		$504,276 52

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	29,000 00
Dividendes non payés	1,584 00
Réservé pour risques non expirés	114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	26,704 20
	$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.

M. T. DUCROS, notaire.
128 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par les présentes, qu'après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): J. H. MENGE, FRANK RODER, THOS J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER, P. C. KENNY.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15,000 au crédit du Fonds de Réserve, laissant $40,000 au crédit de dit Fonds.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 15 janvier, 1890.
17 janv—1m

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
[illegible], Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivière aux taux les plus modérés.

DIRECTEURS:

CHAS. [illegible], EDWD. J. BOBET, H. GALLY, A. SCHREIBER, [illegible], C. C. VINCENT, [illegible], J. W. HINCKS.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu dans les autres dix mois de l'année, et sont tous en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires

Grand Tirage Mensuel, A L'ACADEMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 MARS 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assure un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remise par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. [illegible] par l'Express [illegible].

S'adresser à M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la New Orleans National Bank, New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement des lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés améliorées connue comme les Nos 47 et 49 rue Palmyre entre Roman et Prieur.

J. H. Mitchell vs Mme H. E. Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,280—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, connu comme le carré No vingt-huit; le dit terrain faisant partie de la terre désignée par les Nos six et sept, et mesurant trente-huit pieds de façade rue Palmyre sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double portant les numéros municipaux 47 et 49 de la rue Palmyre, et avec tous les droits, passages et avantages qui s'y trouvent ou qui en quelque sorte y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de M. J. Cunningham, par acte pardevant B. Rouen, notaire, le 4 février 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 fév—24—3 10 17 24 29 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée Avenue St Charles, entre les rues Général Taylor et Peniston, dans l'ilet borné par les dites rues et la rue Pitt.

Mme Margaret McClendon, administratrice vs James L. Bradford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,898—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 du carré d'ilet numéro vingt-trois borné par les rues Général Taylor, Pitt, Peniston et St-Charles, s'étendant sur ce carré de la rue St Charles à la rue Pitt. Le terrain No 1 forme le coin des rues St-Charles et Peniston et celui des rues Pitt et Peniston et mesure vingt-neuf pieds un pouce et quatre lignes de façade rue St Charles, sur une profondeur rue Peniston de cent quatre-vingt-trois pieds quatre pouces et deux lignes, avec une profondeur du côté opposé le divisant du terrain No 2, de cent quatre-vingt six pieds avec une façade sur la dite rue Pitt de trente pieds. Le terrain No 2 mesure trente pieds de façade rue St-Charles et une façade semblable de trente pieds rue Pitt, et une profondeur de cent quatre-vingt six pieds du côté de la ligne le séparant du terrain No 1, et une profondeur du côté opposé de cent quatre-vingt huit pieds de la ligne le séparant du terrain No 3. Les terrains 3 et 4 mesurent chacun trente pieds six pouces de façade rue St-Charles; la même façade rue Pitt, sur une profondeur de cent quatre-vingt-huit pieds, six pouces, cinq lignes sur la ligne du terrain No 2 sur une profondeur de cent quatre-vingt-trois pieds sept pouces et sept lignes sur la limite du terrain No 5.

Les terrains 1 et 2 acquis par le défendeur de Amos Beckwith par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 14 mars 1877. Les terrains 3 et 4 acquis par le défendeur de Benjamin Campbell et autres par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 16 août 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif-Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—mars 3,10,17,24,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur sur l'avenue Louisiana, entre les rues Baronne et Dryades (la rue du fond étant Delachaise).

W. G. Smith vs Robert McKenzie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,736—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre terrains avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, etc, qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Baronne, Dryades et Delachaise, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4; les dits terrains se touchent. Les terrains un et deux mesurent, chacun, trente pieds de façade, avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains Nos 3 et 4 ont, chacun, une façade semblable, avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur de la succession de Lionel C. Levy, par un acte devant John G. Eustis, notaire, le 12 avril 1886. Titres enregistrés au bureau des transferts livre 122, page 314.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 janv—fév 3, 10, 17, 24—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée coin des rues Première et Liberté, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Deuxième et St-George.

Geo. A. Koephe vs. Mme Edward Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,084—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-André maintenant Liberté et St-George, désigné comme lot No Dix-huit sur un plan par Ferguson architecte, daté le 1er janvier 1856 et déposé au bureau de J. F. Coffey, notaire, comme plan No 34; le dit lot forme le coin des rues Première et Liberté et mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur et façade à la rue Liberté de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges y appartenant.

Etant le même lot de terre que la défenderesse a acquis par achat de John Albert Fitzpatrick d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 1er juillet 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 fév—3, 10, 17, 24, mars 3, 8.

PAR LE SHERIF CRIMINEL.

Etat de la Louisiane vs Samuel S. Cosnig et Nicholas Arthurs.

Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,570.

EN VERTU d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Criminelle de District, Section B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Dix-neuf certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Alexandre, St-Claude et Mathilde, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf de l'ilet numéro trois cent quarante huit, sur un plan de Louis H. Pilié, daté le 10 novembre 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
GAB. VILLERE, Shérif Criminel.
31 janv—31—fév 3 10 17 24—mars 3 8

L'Etat de la Louisiane vs Benito Angiada et Jas. P. Guinault.

Cour Criminelle de District, Paroisse d'Orléans—No 13,006.

EN VERTU d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District, Section A, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Prieur et Johnson mesurant cinquante un pieds cinq pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur entre lignes parallèles, de deux cent dix pieds neuf pouces et six lignes; la portion de terre est bornée sur le côté vers la rue Johnson, par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à W. C. Griffin et autres propriétés de la succession de H. Griffon, et sur le côté vers la rue Prieur par une portion de terre appartenant à la dite succession et est composée du lot numéro dix-neuf et une portion des lots dix-huit, quatorze, treize, douze, huit et sept, dans l'ilet numéro trente-sept, d'après un plan de A. D'Hémécourt, daté 16 juillet 1858, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, alors notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
GAB. VILLERE, Shérif Criminel.
31 janv—31—fév 3 10 17 24—mars 3 8

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 7me jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Interdiction de Angèle Candide Avisome, femme de Michael Hoeffner, No 27,797, Division "D".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, T. L. Bayne J, pour le demandeur, Félix J. Puig, curateur ad hoc. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la cour, considérant le rapport des experts médicaux dans cette affaire, et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons orales données.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Avisome la déclarant incapable de prendre soin de sa personne ou d'administrer ses biens; que Michael Hoeffner soit nommé curateur pour administrer ses biens et prendre soin de sa personne en se conformant aux exigences de la loi.

Jugement rendu le 7 octobre 1889.
Jugement signé le 15 octobre 1889.
[Signé] FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, matériellement absent.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le dix septième jour d'octobre de l'An de Notre Seigneur Mil Huit Cent Quatre-Vingt Neuf.

HUGUES J. DAVEZAC, Député Greffier.
20 oct—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Troisième District.

Third District Building Association vs Benjamin F. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,262—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 29 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, qui y appartiennent ou en quelque sorte font partie de la propriété, situé dans le Troisième District de cette ville, carré borné par les rues Royale (ou Casacalvo), François, Union et Dauphine (ou Grands Hommes), désigné par la lettre "U" sur un plan de A. de Armas, député voyer de la ville, le 20 janvier 1882, une copie duquel est annexée à cet acte passé pardevant O. Villere notaire, en date du 20 mars 1882; lequel terrain mesure vingt un pieds huit pouces de façade rue Royale, sur cent vingt-huit pieds six pouces de profondeur.

Acquis par le défendeur de la demanderesse par acte pardevant André H. Wilson, notaire, le 25 avril 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
25 fév—25—mars 5 11 19 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour un placement rémunératif.

Vente par le shérif d'une des plus belles propriétés de choix offerte cette saison.

Vente de la propriété améliorée de valeur formant l'encoignure N. W. des rues St-Charles et Jackson; maintenant et depuis nombre d'années occupée par Chas Ballejo comme une grocerie de première classe et comme résidence.

Leopold Weil vs Mme Vve Delphine Philipps et A. V. Philipps.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 29,139—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y appartiennent et en font partie en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Jackson, Carondelet et Josephine, désignés par les numéros un, deux, trois et formant une portion de terre mesurant quatre vingt quinze pieds onze pouces de façade rue ou avenue St Charles sur cent-vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et de façade rue Jackson, la même profondeur sur la ligne qui la divise du terrain numéro quatre; quatre vingt-cinq pieds onze pouces sur la limite inférieure.

AUSSI:—

Un terrain situé dans le même district et carré, désigné par le numéro vingt-deux, mesurant vingt sept pieds dix pouces et six lignes de façade rue Jackson, sur une profondeur de cent trente pieds, et vingt sept pieds dix pouces et six lignes à l'arrière.

Etant la même propriété qui fut acquise par feu Philip T. Philips, en l'achetant des successions de Alex. Philips et Rosina Philipe, par acte exécuté pardevant John F. Coffey, notaire, le 7 juillet 1877, enregistré au bureau des Transferts, livre 110, fol. 192.

Et étant la même propriété que les deux défendeurs ont achetée de la succession de Philip T. Philips, No — du dossier de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, conformément à un jugement les mettant en possession le 20 octobre 1888; enregistré au bureau des Transferts, livre 128, folio 533.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 fév—5 12 19 26—3 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété améliorée de choix, connue comme le No 270, rue Thalie, entre Baronne et Dryades.

Samuel Weil vs. Ferdinand Caspar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,138—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Thalie, Dryades et Melpomène, désigné par le No dix-[illegible] sur un plan dressé par C. D. Hédin voyer, daté le 10 [illegible] 1868, déposé au bureau de J. R. Beard, ex notaire public en cette ville, comme plan No 32; le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Thalie, par une profondeur de [illegible] pieds, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, le dit lot de terre portant le numéro municipal 270 rue Thalie.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de la veuve et des héritiers de John Farrell, d'après un acte passé devant James Fahey, notaire public, en cette ville le 27 février 1879.

Titre enregistré au Bureau des Aliénations dans le Livre 110, folio 729.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—3 10 17 24—mars 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme le No 372 rue St-Charles.

H. Legendre & Co. vs Jacob Myers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,958—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Naiades (maintenant St Charles), Melpomène et Prytania, connus communément sous le nom de "Ilet Seghers." Les dits lots sont désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan numéroté 21 dans le livre des plans de G. R. Stringer, arpenteur notaire de cette ville. Ils se touchent et mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue St-Charles (autrefois Naiades) sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, tout comme dans le plan.

Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies et avantages qui en dépendent. Les dites bâtisses et améliorations constituant le No 372 rue St-Charles. Avec et les installations de gaz et autres qui sont dans la maison. Cette propriété a été achetée par le défendeur de M. Patrick Irwin par acte devant W. J. Castell, notaire de cette ville, le 18 décembre 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
27 jan—27—fév 3 10 17 24—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mutual Loan and Building Company vs Jean Fournier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 23,427—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No [illegible] de l'ilet No vingt-quatre borné par les rues Ste Anne, Miro, Orléans et Galvez, d'après un plan dressé par A. Castaing le huit février 1859, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire, en cette ville, le dit lot mesure trente pieds de face, soixante dix-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur sur le côté vers la rue Ste Anne, la même largeur dans le fond, soixante dix-neuf pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne de division qui le sépare du lot No dix neuf, d'après le dit plan.

Etant la même propriété qui fut acquise par le défendeur du plaintif d'après acte passé par devant John B. Legier, le 14 novembre 1888, enregistré dans le livre du bureau des transferts 129 folio 547.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
28 jan—28—fév 4 11 19 25—mars 1

PAR LE CONSTABLE.

City of New Orleans vs Lucien LeBreton.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—No 12—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le deuxième district de cette ville, le MARDI, 11me jour de mars 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir:

Tables rondes et carrées, chaises perforées, petite glacière, faïences, verrerie, pendule de bureau, tableaux, chaudières en cuivre, nappes, etc., etc. Aussi au No 116 rue Douane, entre Royale et Bourbon, un grand "Iron Range" et une grande glacière, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
25 fév—

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages), published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; th[ree] months, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CIE.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 25 février 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 96 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptées pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 25 fév—1f

PAR HOEY & O'CONNOR.

Site de choix, à Alger, pour y bâtir, rue Olivier, entre Eliza et Evelina, à l'encan.

Succession de Rosalie Leitch.

No 28,555—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 21 avril 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Olivier, Verret, Eliza et Evelina, et mesurant 47 pieds 3 pouces de façade rue Olivier, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. C'est le site le plus désirable qu'il y ait à Alger, faisant directement face au Couvent du Mont-Carmel et à l'église Luthérienne Allemande.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1890, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 fév—23—1 8 15 22 29 mars

Actions de la Compagnie de la Loterie du Mexique, et autres, à l'encan.

Succession de George M. Bayly.

No 28,563—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 21 février 1890; il sera vendu à l'encan, les actions ci-après décrites.

Vingt (20) actions du premier stock de la Mexican International Improvement Company.

Une (1) action de la New Orleans Rod and Gun Club.

Conditions comptant avant transfert. 23 fév—1 2 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement attrayant.

Les magasins Nos 19 et 21 rue Bourbon entre les rues Canal et Douane, rapportant près de $2,200 par an.

Vente au comptant au plus haut enchérisseur.

Succession de Oliver Beirne.

No 26,140—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1890, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci après, à savoir—

Les magasins en briques à trois étages Nos 19 et 21 rue Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Canal et Douane.

Le terrain mesure 53 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 95 pieds et 3 1/2 pouces, entre lignes parallèles.

Cette propriété de choix est distribuée comme suit: 2 magasins au rez-de-chaussée et résidence au-dessus, et est louée à Mme A. Montardier, à raison de $182.50 par mois pendant 3 ans à partir du 1er octobre 1889.

Termes de vente.—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera le paiement de toutes les taxes pendant l'année 1890.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Theodore Guyol, Esq., notaire.
18 janv—18 25—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de choix sur la batture faisant face au débarcadère des bateaux de la rue Canal.

No 9 rue Delta et No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, attenant aux établissements de MM. Coucry, Leathers et Huey et autres.

Vente à l'encan. A crédit.

Succession de Jesse K. Bell.

No 28,094—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 10 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-dessus décrite, à savoir:

Le magasin en briques à trois étages No 9 rue Delta et s'étendant à travers l'ilet, et le No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 1 A borné par les rue Canal, Gravier, Front et Delta.

Le dit lot est désigné par le No 6 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville en date du 21 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de Wm J. Castell, ancien notaire, et mesure 25 pieds de face à la rue Delta, la même largeur et façade à la rue Front sur 237 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente, devant être garanti par hypothèque spécial, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1890, et déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, Esq., notaire.
26 jan—26—fév 1 8 15 22—mars 1

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente positive de plusieurs biens de campagne avec une grande batture, anciennement l'habitation Du Suau de LaCroix, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 9 milles de la ville de Nouvelle-Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—Le SAMEDI, 1er mars 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74.

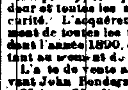

Une certaine habitation, située dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, ayant plus ou moins 56 arpents de face sur 40 arpents de profondeur, renfermé d'un côté par la propriété, anciennement appartenant à A. D. Renck actuellement Mad Couget et de l'autre côté par l'habitation de Victor Renaud. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Aussi, une orangerie, de magnifiques chênes verts et pacaniers. L'habitation sera vendue en lots à l'option des acquéreurs.

Pour plus de détails se référer au plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage. Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente, les taxes pour l'année 1890, ainsi que la mise en possession par le voyer.

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
16fév—

PAR J. V. GOURDAIN.

Propriété du Deuxième District Centralement située.

La maison de résidence avec devanture en briques, toiture en ardoises, portant le No municipal 146 de la rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne; et une autre maison-cottage en bois à l'arrière, dans la cour de laquelle il y a une douzaine de figuiers en rapport.

Egalement, un grand hangar rue Toulouse, qui peut être utile à un menuisier ou à un débitant de fruits, d'huitres, de bois et de charbon ou de glace. La maison est en parfait état et est construite sur un terrain formant côté.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur. Bureau 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Toulouse, Bourgogne, Remparts, St-Louis, et mesurant (30) trente pieds de façade rue Toulouse, sur une profondeur de (150) cent cinquante pieds, plus ou moins.

Les améliorations consistent en une maison de résidence simple ayant trois chambres, un cottage simple en bois à l'arrière, ayant deux chambres et une galerie, suivant sur la devanture rue Toulouse, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la portion à crédit, s'il y en a, de un an payable en billets garantis par lien de vendeur et hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, ainsi que toutes les autres clauses usuelles de sécurité, transfert de la police d'assurance et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux du montant de l'adjudication. Toutes les taxes seront payées jusqu'au 1er janvier 1890; celles de 1890 seront payées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. 22 fév—1, 8, 15 mars.

Un résidence et emplacement de commerce, à un ilet de l'Esplanade, pour cause de départ.

J. V. GOURDAIN, encanteur, office No 87 Bienville, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles—SAMEDI, 8 mars—La désirable propriété en briques, coin nord des rues Royale et Hôpital; un rez de chaussée est un vaste magasin, dans les dépendances en briques, il y a trois chambres et trois cabinets, le tout très habitable. Pour les dimensions du terrain, voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant ou plus; la portion à crédit à un et deux ans, portant 8 0/0 d'intérêts, par an, du jour de l'adjudication; l'acte de vente devant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur avec toutes les clauses usuelles et pénales en pareille vente; l'acquéreur devra transférer au vendeur une police d'assurance suffisante et solvable pour lui garantir la portion à crédit, plus assumer les taxes de 1890.

Dix pour cent exigible au moment de l'adjudication.
19 fév—19,27,22,25—mars 1,4,8

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour Effectuer un Partage.

Propriété Améliorée de Choix

RUE GRAVIER, PRES CLAIBORNE.

In re Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll, vs A. D. Driscoll et als.

No 26,952—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1890 et signé le 17 janvier 1890 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No 26,952, dans l'affaire de Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll versus A. D. Driscoll et als, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Clara, Gravier et Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, conformément au dit plan le lot mesure 28 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 136 pieds 2 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No 365 de la rue Gravier et consistent en une jolie et confortable résidence en bois subdivisée en deux étages, couverte en ardoises, avec galerie devant et de côté, une bonne cuisine en bois à un étage (3 chambres) dans le fond, 2 caves, la cour en partie pavée, etc., un bon placement d'argent, et commandera toujours un bon loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courant.
8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Propriété de choix du Deuxième District.

Résidence rue Royale.

A. Delvaille & fils et A. Delvaille et Emile J. Delvaille vs. leurs créanciers.

No 28,800—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 avenue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No 28,800, en date du 15 février 1890, dans l'affaire de A. Delvaille & fils et de A. Delvaille et Emile J. Delvaille contre leurs créanciers, il sera vendu à l'enchère publique, savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, située dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Royale, Chartres, St-Philippe et Dumaine, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Royale, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la belle et vaste maison de résidence en briques à deux étages et avec mansarde, portant le No 226 de la rue Royale. Cette splendide propriété est des plus confortablement subdivisée, ayant de grands et beaux salons, salle à manger richement décorée, manteaux de cheminées en marbre blanc, etc. Aux étages supérieurs il y a des chambres à coucher grandes et bien aérées, cabinets, chambre à bain, etc., cour pavée et tout a fait une des maisons de résidence des mieux choisies du Deuxième District.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 fév—16 22—1 8 15 22 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue Septième, près la rue Magasins.

Succession de C. G. Grappendorf.

No 28,932—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Septième, Magasins, Camp et Sixième, désigné comme lot No 22 sur un plan fait par B. F. Nichols, voyer, daté du 14 décembre 1846. Le dit lot mesure 34 pieds 9 pouces de face à la rue Septième sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations consistent en une maison à deux étages en bois, retirée de la rue; hangar en bois sur le devant, etc., et connu comme le No 175 rue Septième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
17janv—17 25—1 8 15 22 fév—1 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Premier District, près du Marché Claiborne.

Succession de George Bairnsfather.

No 27,526—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 27 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Claiborne, Gravier et Willow et Ste Adeline, désigné par le No 5, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 21 octobre 1867, et déposé en l'étude de J. O. Augustin, notaire, et mesurant 27 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Commune, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par le No 372 rue Commune et consistent en une maison de bois à un étage, jolie et bien bâtie, subdivisée et occupée par une pharmacie et tenue par Henry Groff.

Les améliorations de fond sont une grande bâtisse à deux étages subdivisée comme résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets portant intérêt de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, ensemble avec hypothèque, assurances et les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
1er fév—1er 8 15 22—mars 1er 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage comme demeure, rue Moralès, près des Champs-Elysées.

Quatorze actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

Succession de Antonio Canet et épouse.

No 28,252—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Morales, Urquhart, Français et Champs Elysées, mesurant, à la mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Morales sur une profondeur de 60 pieds, mesure française.

Les améliorations, connues comme le No 497 rue Moralès, comprennent un joli cottage en bois, cuisine dans le fond, hangar, citerne, etc., bonne entrée pour voiture. Bonne occasion pour des personnes ayant peu de moyens.

Quatorze actions du fonds capital du Merchants' Mutual Insurance Company.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
19 jan—19—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR OPERER UN PARTAGE,

Les maisons de résidence, double, de choix, en bois et à deux étages, 102 et 104 rue Félicité.

In re Mme Marie Harvey vs. Harry Harvey et als.

Nos 20,017 et 19,529 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 12 juin 1889 et signé le 21 juin 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division "E", il sera vendu à l'encan, pour opérer un partage, la propriété suivante, savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'ilet borné par les rues Félicité, Ste Marie, Laurel et Annonciation, mesurant, au pied américain, 36 pieds de façade rue Félicité, sur 161 pieds 3 pouces plus ou moins, sur la ligne la plus rapprochée de la rue Annonciation, et 160 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Laurel, le tout, plus ou moins, formé du terrain No 12 et d'une portion du terrain 13 étant 8 pieds du terrain contigu No 13 et une partie des terrains Nos 7 et 8 comme c'est indiqué sur un plan annexé à un acte d'Albert Doppmeran à Sargent P att, passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire, le 5 mai 1855. Les améliorations consistent en une vaste maison de résidence double, en bois, commode et bien construite, désignée par les Nos 102 et 104 rue Félicité.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant et le reste payable à crédit en un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final. Les billets seront divisés en coupons à la convenance des parties intéressées. Les améliorations devront être assurées aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur, etc.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Bernard Titche, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
1 fév—1 8 15 22—1 8 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Avantageusement situés.

Propriétés améliorées et vacantes dans le Deuxième, Troisième et Sixième Districts.

No 261 rue Bourbon, entre Hôpital et Ursulines, une élégante résidence en briques, se louant $30 par mois.

Rue Chestnut, entre l'avenue Napoléon et Iéna, joli cottage élevé retiré de la rue, avec de grands terrains, se louant $20 par mois.

Terrains vacants rue Douane, Promenade Carondelet, rue Derbigny et l'avenue Hagan.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, les propriétés ci-dessus. Voir les plans à la Bourse:

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, datés du jour de vente, portant hypothèque spéciale avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les clauses usuelles contenues dans les actes de ventes. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1890 en outre du prix de l'adjudication et devant déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication avec les encanteurs par la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire aux frais des acquéreurs.
22 fév—22 24—1er mars à daté

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Victoire Tio, veuve de Dorestan Brustié.

No 28,985—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1890, pour le compte de la dite succession.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme le No 1 dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Johnson et Galvez, mesurant 19 pieds 11 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 78 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Johnson, et formant l'encoignure.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Sixième District,

L'ancienne villa rue Laurel, entre les rues Robert et Upperline.

Une maison de résidence en bois, rue des Ursulines, entre Villeré et Robertson.

Succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villars.

Dossier No 27,778—Pour effectuer un partage.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", rendu le 15me jour de janvier 1890, et signé le 21me jour de janvier 1890. Dossier No 27,778, dans l'affaire de la succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villars, tous deux décédés et de Mazie Villars veuve de F. A. Stinson vs Nellie Villars, pour un partage, en vertu aussi d'un autre ordre de la même honorable Cour, en même affaire daté du 10 février 1890, dans l'intérêt de Nellie Villars, mineure, il sera vendu à l'enchère publique:

DANS LE SIXIEME DISTRICT.

1° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Robert et Upperline, désignée par la lettre A, et mesurant 120 pieds de façade rue Laurel sur une profondeur de 200 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la propriété Villars, une maison de résidence en bois, commode, ayant de grandes galeries sur la façade et les côtés, 2 cuisines, 12 ou 15 chambres en tout, un bon verger et jardin, arbres donnant de l'ombre, etc.

DEUXIEME DISTRICT.

2° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St Philippe et Ursulines, mesurant environ 28 pieds de face à la rue des Ursulines sur une profondeur d'environ 80 pieds entre lignes parallèles; de la profondeur du côté opposé de 20 pieds s'étendant sur un point, plus ou moins, d'après un plan que l'on verra le jour de la vente.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en bois ayant une galerie sur le côté, 2 chambres, cabinet, citerne etc. etc.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 0/0 payable comptant sur les lieux; les acquéreurs assumant les taxes de 1890 en sus de leurs enchères.

Les actes de vente pardevant Chas J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 fév—16 22—mars 1 8 15 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante résidence en briques de feu capitaine Jesse K. Bell,

Au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Quatrième.

Vente par ordre de la Cour.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 10 février 1890. Dossier No 28,094, pour le compte de la succession de Jesse K. Bell, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet No 2 du Quatrième District de cette ville, et borné par l'avenue St Charles et les rues Quatrième, Prytania et Washington. Le dit terrain mesure 60 pieds de face à l'avenue St Charles sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 128 pieds 5 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine, conformément à un plan qui peut être vu à la Bourse d'Encan.

Les améliorations consistent d'une élégante résidence en brique à quatre étages, achevée élégamment et avec soin et décorée à l'intérieur, et subdivisée pour l'accommodation d'une grande famille, avec tous les conforts et avantages modernes, manteaux de cheminées en marbre, installations de gaz, etc., parloirs, le tout en bon ordre et en bonne condition. Il y a une remise et écurie en briques à deux étages, avec tous les accessoires voulus et nécessaires jolie façade, jardin sur le côté et en arrière arbres fruitiers et autres, citerne etc. Le tout loué à bail jusqu'au 1er avril 1890, à M. Albert E. Shattuck, au prix nominal de $175 par mois.

Le local peut être visité avec une carte des encanteurs.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, du jour de vente. L'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de son enchère, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
16 fév—16 23—mars 2 9 16 23

A CARROLLTON.

Un joli cottage en bois avec quatre lots de terre.

Coin des rues Troisième et Burdette.

Succession de Catharine Dillon, décédée.

A l'encan, Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 3 février 1890, Dossier No 28,796, pour compte de la succession de Catharine Dillon, décédée, il sera vendu à l'encan—

Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton) dans l'ilet No 123, borné par les rues Burdette, Adams, Troisième et Zimple, qui sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, se joignant l'un à l'autre, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 1 formant le coin des rues Burdette et Troisième.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 121 rue Burdette, ayant 4 chambres, 2 chambres dans la cour; la maison est bien tapissée, la cour pavée, a des fleurs et arbres fruitiers, citernes, etc.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 0/0 payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de son adjudication.

Acte de vente pardevant Hewes T. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 fév—6 9 16 23—2 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un carré de terre de valeur dans le Sixième District.

Dans l'affaire de Pierre Godefroy Bouny, un mineur.

A des conditions faciles—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, premier district de cette ville en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 22 janvier 1890, Dossier No 28,888, dans l'affaire du mineur, Pierre Godefroy Bouny, à l'encan il sera vendu—

Un certain carré d'ilot, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 57, borné par les rues Broadway, Chestnut, Félicité et Louisa, et ayant vingt terrains qui mesurent ensemble 300 pieds de façade sur chacune des rues Broadway et Chestnut, et 240 pieds de façade sur chacune des rues Félicité et Louisa.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un an et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et lien du vendeur ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 en sus de son enchère.

L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 [illegible]—1er mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin en briques de valeur, No 53 rue Tchoupitoulas entre Natchez et Poydras.

Propriété de batture de valeur.

Huit lots de terre de choix, rues Tchoupitoulas et Water entre Washington et Sixième.

Deux lots de terre de choix, coin des rues Tchoupitoulas, Water et Sorapuru.

La résidence en bois à deux étages, 342 rue Dauphine immédiatement après la rue Esplanade.

Un grand morceau de terre pour jardin, en arrière de la propriété ci-dessus.

Dans l'affaire de André Molinary vs Mme Lola Fatjo, femme de James A. Planchard et son mari et als.

Vente pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 8 mars 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 21 janvier 1890 et signé le 27 janvier 1890, Dossier No 28,759, dans l'affaire de André Molinary vs Mme Lola Fatjo, femme de James P. Planchard et son mari et als.—aussi un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la même cour Division C, daté le 6 février 1890, Dossier No 27,860, la succession de Domingo Fatjo, en faveur des mineurs Lilly et Arthur Fatjo, pour un partage, il sera vendu à l'encan:

QUATRIEME DISTRICT.

Rues Tchoupitoulas et Water, entre les rues Washington et Sixième.

1° Huit lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin Public, les rues Water, Sixième, Washington et Tchoupitoulas, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Les lots Nos 1, 2, 3 et 4 font face à la rue Water et les lots Nos 5, 6, 7 et 8, qui se trouvent en arrière, faisant face à la rue Tchoupitoulas, lesquels dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit:

Le lot No 1 mesure 23 pieds 8 pouces et 7 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 2 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 82 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté le plus rapprochée de la rue Washington, et 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 2. Le lot No 2 mesure 23 pieds 3 pouces et 6 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1, et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3. Le lot No 3 mesure 23 pieds 3 pouces et 7 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 8 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot [illegible] et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2. Le lot No 4 mesure 23 pieds 3 pouces et 8 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 8 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 3 et 81 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus rapprochée de la rue Sixième. Le lot No 5 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 81 pieds 8 pouces sur la ligne de côté le plus rapprochée de la rue Sixième et 81 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 6.

Le lot No 6 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 8 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 5 et 82 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7. Le lot No 7 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 82 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 6 et 82 pieds 6 pouces [illegible] le lot No 8. Le lot No 8 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 7 et 82 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus rapprochée de la rue Washington.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une maison, devanture en briques, [illegible] de fer corrugated, rue Tchoupitoulas, et un cottage en bois faisant face rue Water; le tout est loué à un entrepôt de charbon, etc, et conviendrait parfaitement pour une fabrique ou toute entreprise industrielle et commerciale.

Coin des rues Tchoupitoulas, Water et Sorapuru.

2° Deux terrains ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, de Lotée, Water, Sorapuru et Peniston, désignés par les Nos 12 et 13, et mesurant comme suit:

Le terrain No 12 [illegible] rues Tchoupitoulas et Water et Sorapuru et mesure 29 pieds 2 pouces de façade rue Tchoupitoulas, 31 pieds 6 pouces et 7 lignes de façade rue Water, sur une profondeur de [illegible] pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne la plus rapprochée du terrain No 5 ou 12.

Le terrain No 3 ou 13 a une façade de 21 pieds 7 pouces de façade rue Tchoupitoulas, 31 pieds 6 pouces et 7 lignes de façade rue Water sur une profondeur de 89 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne du terrain No 6 ou 12, et 88 pieds 3 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Peniston.

Magasin en briques à trois étages No 53 rue Tchoupitoulas, entre Natchez et Poydras.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Magazine, Natchez et Poydras, désigné comme le No 12 [illegible], mesure 21 pieds 5 pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, solidement construit avec fenêtres à l'épreuve du feu, volets en fer, corniches en granit, en parfait état.

DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Une maison de résidence en bois à deux étages No 342 rue Dauphine, près Esplanade.

4° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Dauphine (ci devant Grandshommes) et Bourbon (ci-devant Bagatelle) désigné par la lettre A et mesure 20 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en bois à deux étages, bien construite avec dépendances à deux étages, portant le No 342 de la rue Dauphine, et a 10 ou 12 chambres, installations à gaz partout, citerne, auvent, etc.

Vastes terrains nus à l'arrière.

5° Un morceau de terre ensemble avec l'une ou toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré précédemment décrit, désigné par la lettre B et mesure 44 pieds du côté de [illegible] et parallèle à la rue Dauphine, sur une profondeur d'environ 85 pieds, 6 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, mesure américaine. Ce terrain est au centre d'un carré, [illegible] et est à l'arrière de la propriété ci-dessus décrite; aussi divisé par les maisons de résidence des juges Lavillebeuvre, de l'Hon. Chs. F. Claiborne, de M. Jules Tayes et d'autres messieurs connus, et est une excellente terre pour jardin, ou lieu de récréation.

Toutes ces mesures sont plus ou moins américaines et sont d'après des plans que l'on verra sur les lieux de la vente.

Conditions—Pour l'intérêt des deux mineurs, Lillie et Arthur Fatjo, soit deux-septièmes (2/7) de la moitié indivise de toute la propriété à des échéances de un et deux ans de crédit, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, pas de comptant requis; et pour le reste de la propriété un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et toutes les autres clauses de sécurité. Tous les billets à crédit seront divisés en coupons à la convenance des personnes intéressées. Les différents acquéreurs assumeront les taxes de 1890 en outre de leurs enchères et feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur [illegible]. Les actes de vente pardevant [illegible] sur les lieux [illegible] Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 fév—5 9 16 2 —mars 2 8.

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE CONTI, 84.

Ouvert de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er janvier 1890

Liste de publications.

Arnaudan-Clos, Pierre	Gaillot Falgance
Abadie	Girard
Barbeaut, Jean Elisais (ses héritiers)	Gurlie, Claude François
Belt, Louis	Hondes, Louise
Canton, L.	Lajeunesse Joséphine
Gayet, Jacques	Lagorte Antoine
Chartre, Lucien	Le Maire, Pierre Louis et Raymond
Daflos, Jean	Lopez, Henry (époux)
Dumont - Brochard (époux)	Marchadié, Eugène
De la Touche, Victor Armand	Marguenne, Jean (époux)
Dupuy, Félix	Paragué, Laplace Jean
Elissal [illegible]	Reingart, Benjamin
Fanciel, Lucien	Roussand, [illegible]
Farabie	Jean Paul
Francés, Romain	Sabatier Jenty
Francoichi, Jean-Baptiste	Schwartz, François Joseph
Fourcade	Villeré, Antoine Florent
Gallice François	

LETTRES

Cohen, Mathilde	Dambielle, Pascal
de Guippeville	Mlle Gonthier Irma
	Langlois Alexandre

N. B.—Afin d'éviter des retards dans l'émission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes dressés en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er janvier 1890.
Le Consul,
PAUL [illegible]